

a man is lifting a weight or trying to move some thing not easily moved, were to strain a muscle or rick his back or rupture himself the mishap in ordinary parlance would be described as an "accident" et plus loin..... "The fact he exerted himself deliberatedly when he suddenly and unexpectedly injures himself by throwing all his might strength and energy into his work should not be taken in account."

On trouve dans Dalloz, (1) l'espèce suivante: Le nommé Cruchet réclamait une rente de Blanchet à raison de ce qu'il aurait eu la paume de la main droite fortement comprimée par la chute d'un sac de 100 kilos, qu'il se disposait à verser dans une caisse et cela en l'absence de tout témoin. Cette compression, dont les conséquences n'avaient pas paru graves au début, l'est devenue, par des complications successives qui ont entraîné son incapacité partielle définitive. Le bénéfice de la loi lui a été accordé.

Dans l'espèce, *Liesse v. Goulet*, (2) Goulet, charretier au service de Liesse tombe sur la tête, en descendant des sacs vides d'un grenier. Il meurt, dix jours après. Le médecin a attribué la mort aux lésions de l'alcoolisme soudainement réveillé par cet accident, qui n'était qu'une cause occasionnelle.

La Cour a déclaré qu'il était plus naturel de penser que le *delirium tremens*, était dû à une conséquence de sa chute et la résultante d'une méninge encéphalite traumatique ajoutant, que l'incertitude sur la nature exacte de la maladie provoquée par un accident survenu dans le travail devrait, s'interpréter contre le chef de l'industrie. Sans l'accident, est-il dit, les désordres constatés seraient peut-être restés latents durant un certain temps. L'indemnité ne

(1) 1902-1-463.

(2) S.rey, 1901-2-191.